

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU 02 AVRIL 2010

Etaient présents : Mme DIEUTRE, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, adjoints ;
Mme AUVRAY, MM BRETON, DIEUTRE, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE,
LASNE.

Absents excusés : Mme CORREIA pouvoir à Mr DIEUTRE, Mme DELESTRE pouvoir à
Mme DIEUTRE, Mr DUPONT pouvoir à Mr CARRETIER, Mme HINFRAY.

Vote des taux 2010

La commission des Finances réunie le 30 mars 2010 s'est prononcée sur le maintien des taux pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après délibération décide de maintenir les taux pour l'année 2010, soit :

Taxe d'Habitation : 9,24%

Taxe Foncière Bâtie : 9,58%

Taxe Foncière Non Bâtie : 21,78%

Taux relais : 8,69%

Budget Primitif 2010 - Commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget élaboré par la commission des finances.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 566.332,59€

Le montant des subventions allouées aux associations et aux coopératives scolaires s'élève à la somme de 2998,00€

Une participation exceptionnelle de 2.000€ est accordée à l'école primaire pour le financement d'une sortie pédagogique et d'un projet de classe de mer.

Concernant la section d'investissement, Madame le Maire énumère les opérations nouvelles inscrites au budget primitif et rappelle que la principale opération de cette année sera la construction de l'école primaire. Compte tenu des restes à réaliser de l'exercice précédent, la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1.579.814,06€

Madame le Maire informe le Conseil du dépôt imminent des demandes de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat, le montant de l'emprunt à contracter auprès des organismes bancaires dépendra de l'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget primitif 2010 de la commune.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du changement de présidence au sein du SIBVV, un nouveau président a été élu en remplacement de Mr MORIN démissionnaire, en la personne de Mr BATTEMENT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions faites par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne de modifier le siège social ; article 3 étant ainsi modifié :

« Article 3 : Le siège du Syndicat est fixé à l'adresse suivante :

Espace le Vivier
76680 SAINT-SAENS »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable aux propositions de modifications des statuts
- accepte les nouveaux statuts ainsi modifiés

Modification des statuts de la communauté de communes- Elaboration d'une Z.D.E.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de la communauté de communes ont été modifiés, le siège social sera désormais situé à la Pointe du Nord à Maucomble et que celle-ci se voit dotée d'une nouvelle compétence « Protection Environnement et Z.D.E ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal décide de reporter, lors d'un prochain Conseil, la question relative à la Z.D.E.

Questions diverses :

Radars pédagogiques

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-Maritime a donné son accord pour le prêt d'un radar pédagogique pour une période de deux mois à compter du 27 mai 2010 jusqu'au 27 juillet 2010, celui-ci sera placé route de la Libération, dans le sens NEUFCHATEL-ROUEN, entre Bréquigny et la Boissière .Si la commune décide de l'acquérir définitivement, madame le maire indique qu'une subvention de 30% est accordée par le Département.

Accident survenu chemin de la Varenne

Madame DIEUTRE informe le Conseil d'un accident survenu à une administrée « chemin de la Varenne », celle-ci signale la dangerosité des voitures stationnées sur le bas côté de la route et demande si la commune peut faire quelque chose.

Nuisances sonores salle des Fêtes

Madame le maire informe le conseil que suite au courrier de l'assureur de M et Mme LEPERT concernant la salle des fêtes, l'avis d'un juriste est nécessaire afin d'étudier au mieux ce dossier.

Madame le maire informe qu'une subvention de 50% concernant les travaux de l'église sera proposée lors de la prochaine commission permanente du Département.

Levée de la séance à 23 heures.

Le Maire

Carole HAIMONET